

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-20/A-00006
Propriétaire(s) : David Malette
Emplacement : (5654, 5654B), 5648, chemin Rockdale
Quartier : 19 - Cumberland
Description officielle : partie du lot 24, concession 7, plan 4R-32154
Zonage : VM
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

À son audience du 17 avril 2019, le Comité a approuvé une demande d'autorisation (D08-01-19/B-00089) visant à lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une des parcelles est occupée par la maison existante située au 5648, chemin Rockdale. Le propriétaire souhaite maintenant construire une maison isolée pourvue d'un logement secondaire sur la parcelle restante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation du retrait de la cour avant à 41,30 mètres, alors que le règlement permet un retrait de cour avant d'au maximum 3 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.